



Laurent ULRICH

Lille, le 6 mai 2020

Chers amis,

Le temps que nous venons de vivre a été paradoxal : étonnant, difficile, douloureux pour les personnes trop isolées, inspirant, reposant ou stressant, libérant ou préoccupant ! Mais pour tous, un peu trop long même si beaucoup n'ont pas vu le temps passer.

Ce message, comme les messages vidéos que je vous ai adressés tout au long de ces huit semaines, voudrait encore vous encourager ! Nous avons vécu pendant ce temps. Ce n'était pas un temps pour rien : c'était un temps pour aimer, c'était un temps pour les autres, c'était un temps pour Dieu. Il nous a fallu inventer ce temps et le faire avec Lui ; rendons grâce parce que nous nous sommes, tenus les uns les autres, à Son appel : Il nous a parlé, nous avons cherché à L'écouter.

REPERES POUR LES ACTIVITES PASTORALES

Durant la crise du Covid-19 qui continue,

Nous vivons une nouvelle étape de la crise sanitaire mondiale : chaque pays, selon la gravité de sa situation, et selon sa législation propre, envisage les mesures nécessaires. Nous comprenons que la situation est très évolutive, qu'elle impose des ajustements permanents et nous empêche d'avoir une vue à long terme.

Il me paraît sage de nous dire que nous allons vivre avec ce virus pendant un temps indéterminé ; toute prudence étant de mise, ne cédon pas à la peur ; si nous hésitons à « faire notre rentrée » maintenant, nous trouverons aussi d'autres obstacles, ou la continuation des mêmes, en septembre !

Du point de vue de notre foi, nous savons que toute situation est une opportunité pour annoncer l'Évangile du Christ. Est-ce que, dans la crise que nous vivons, nous envisageons que notre attitude, notre parole, notre prière, notre façon d'être avec les autres est et sera une proclamation, en mots et en actes, de notre attachement au Christ ? « Il est vivant et Il te veut vivant ! » (Pape François, Christus vivit) ; Dieu t'aime, « Il n'est pas loin de chacun de nous » (Actes des Apôtres 17, 27).

Oui, nous le savons : l'assemblée chrétienne et la vie avec les sacrements (baptême, confirmation, eucharistie, et les autres) sont des signes majeurs de notre foi, des témoignages que nous donnons. N'oublions pas que la pratique religieuse a beaucoup baissé ces dernières années chez nous... Que nous la réclamions est plutôt une bonne nouvelle ! Mais gardons-nous de toute manifestation qui serait interprétée comme un signe de défi au bon sens ou à la prudence sanitaire.

Les célébrations chrétiennes ne sont pas plus dangereuses, dans les circonstances présentes, que l'accès aux transports en commun et la fréquentation des commerces qui vont reprendre leurs activités. Mais elles ne le sont pas moins : en recommençant progressivement, c'est avec notre charité chrétienne que nous respecterons les règles imposées et les recommandations prudentes. Nous sommes capables d'installer, dans nos pratiques, des règles qui ne mettront pas en péril la santé publique ; nos églises sont en général assez grandes pour mettre en place les dispositions de distanciation sanitaire qui sont de bon sens.

Dès maintenant, il nous faut prévoir dans les églises des mesures de précautions : contrôle des accès (que tout le monde ne touche pas les boutons de porte ! et limitation du nombre éventuellement), des itinéraires de circulation marqués au sol, les sièges répartis à distance les uns des autres, et des règles précises pour la distribution de la communion.

Voici quelques indications, concernant le diocèse de Lille, pour la période qui s'ouvre à partir du 11 mai 2020. La règle générale, c'est de se plier aux normes en vigueur pour le nombre des participants à chaque événement. Ces indications concernent chacun dans sa participation à la vie de l'Église. Mais certaines supposent une mise en œuvre pratique, notamment dans la vie paroissiale : chaque curé, avec son EAP, aura à la préparer localement.

À PARTIR DU 11 MAI

L'interdiction de rassemblement de plus de 10 personnes concerne cette période jusqu'au 2 juin. Les réunions de toute nature, avec 10 personnes maximum, doivent respecter la distanciation sanitaire : 4 m² autour de chacun, c'est-à-dire 1 mètre devant, derrière, à gauche et à droite de chaque personne. De ce point de vue, l'église paroissiale vaut mieux qu'une salle de réunion à la maison paroissiale ou dans une maison familiale.

La catéchèse : bien des actions catéchétiques se poursuivent en famille grâce aux moyens de communication à distance. Nous remercions tous ceux qui s'investissent dans cette animation et le service diocésain de la catéchèse. À partir du 11 mai et de la réouverture partielle des écoles, il semble envisageable de réunir des enfants pour la catéchèse en paroisse, **dans un strict respect des gestes-barrière et de distanciation sanitaire** : gel hydro-alcoolique et masques seront à disposition des paroisses bientôt. Nous préconisons les rassemblements de moins de 10 enfants dans des grandes salles ou dans les églises. La prudence recommandée aux catéchistes âgés risque de limiter les possibilités. En ce cas, on privilégiera une rencontre avec des parents et le

prêtre. On veillera à conclure l'année de catéchèse par un temps de prière au terme duquel rendez-vous sera donné pour la rentrée. Il en va de même pour d'autres activités pastorales avec des jeunes, aumôneries, etc.

La célébration des funérailles à l'église reste possible dans la limite de la participation de 20 personnes en tout cas jusqu'au 1^{er} juin. Nous ignorons les modalités qui seront adoptées au-delà de cette date.

Les églises peuvent être ouvertes, comme cela a été énoncé dans les mesures gouvernementales depuis le 15 mars. Elles sont accessibles pour la prière personnelle, mais aussi pour l'entretien spirituel et la confession, en respectant les gestes-barrière et les normes de la distanciation sanitaire. Jusqu'au 1^{er} juin, on veillera à ce que moins de 10 personnes y accèdent en même temps.

Les visites de malades à domicile sont possibles, notamment pour la réconciliation et la communion. Pour l'onction des malades, le geste de l'huile peut être fait avec un stylet ou un coton-tige.

À PARTIR DE DEBUT JUIN

Si cela est confirmé,

Le Premier Ministre a annoncé au Sénat, ce lundi 4 mai, que les célébrations liturgiques de tous les cultes reprendraient peut-être à partir du vendredi 29 mai, si les évaluations du risque sanitaire étaient favorables.

La fête de Pentecôte : si nous pouvons célébrer la fête de Pentecôte dans nos églises, puissions-nous en faire une action de grâce pour ce retour en assemblée, et aussi pour tous les talents, toutes les générosités, tous les engagements que l'Esprit Saint aura suscités dans le monde et dans l'Église en ce temps.

Confirmations d'adultes : il paraît cependant prématuré de prévoir les confirmations d'adultes en un seul groupe à la cathédrale le samedi soir. Je suggère plutôt qu'elles soient célébrées à partir du 2 juin dans les doyennés au cours de célébrations eucharistiques les samedis soirs, dimanches matins, voire vendredis soirs. Les doyens peuvent réserver des dates auprès de l'assistante de l'archevêque.

Baptêmes d'adultes : un par un au cours de célébrations eucharistiques paroissiales dont on connaîtra les modalités dans le courant du mois de mai.

Baptêmes d'enfants : cela devrait être possible, en veillant à éviter les célébrations avec des assemblées trop nombreuses. Si c'est nécessaire, n'hésitons pas à multiplier les célébrations pour des assemblées pas trop nombreuses.

Les baptêmes en âge scolaire, les premières communions et les professions de foi seront peut-être possibles à partir du 2 juin en paroisse, avec un nombre limité de participants. Mais je sais que beaucoup ont d'ores et déjà décidé de repousser à l'automne ou en 2021. Il n'est pas possible de déterminer le nombre de participants qui sera autorisé lors de ces célébrations.

Les confirmations de lycéens ont été, en général, reportées à l'automne.

Les mariages seront à nouveau possibles lorsque les mariages civils seront autorisés. Pas avant le 1^{er} juin. Le nombre de participants sera certainement limité pour la célébration comme pour le rassemblement festif qui suit, si bien que beaucoup ont déjà décidé de repousser à l'automne ou en 2021. Nous ne sommes pas capables aujourd'hui de déterminer le nombre de participants qui sera autorisé.

La messe chrismale pourrait être célébrée le jeudi 4 juin à 19 h à la cathédrale dans la limite du nombre de participants autorisé à cette date : elle pourrait être retransmise en direct. Cette célébration se situerait après la réunion du conseil presbytéral. Une rencontre diocésaine des prêtres serait organisée en septembre-octobre.

L'ordination presbytérale serait célébrée le dimanche 30 août à 15 h 30.

Les ministères institués pour les futurs diacres permanents pourraient être célébrés en paroisse, un soir de semaine avec des assemblées limitées au nombre autorisé à cette période.

Le rite d'admission des candidats au diaconat sera célébré lors de la journée diocésaine des diacres du 22 novembre à la maison diocésaine de Merville.

Une messe diocésaine pour les défunts de la période critique pourra être proposée à la cathédrale en juin ou à défaut à proximité de la célébration en mémoire des fidèles défunts le 2 novembre. Dans les paroisses aussi, on pourra proposer une ou deux célébrations pour les défunts de la période.

La journée de la vie consacrée est reportée au samedi 29 août matin au monastère Notre-Dame de la Plaine à la Cessoie, Saint-André-Lez-Lille.

Les camps de jeunes l'été : mention doit en être faite ici. Il faut encore attendre quelques jours avant une décision définitive qui est, plus que d'autres, soumise à des autorisations publiques. Il paraît vraisemblable que, durant la période d'état d'urgence sanitaire, c'est-à-dire jusqu'au 24 juillet, les camps de jeunes ne puissent pas avoir lieu. D'autres possibilités demeureront en août.

LES MAISONS DIOCESAINES

La maison Paul VI. La Croix-Rouge qui gère un centre d'accueil de personnes sans domicile fixe touchées par le Covid-19 quittera les lieux avant le 30 mai, en ayant désinfecté les locaux. Les jeunes mineurs non accompagnés quitteront également les lieux. Nous travaillons à leur relogement. Les travaux préparatoires au désamiantage pourront débuter le 2 juin. Le rez-de-chaussée sera ouvert et utilisable. Les usagers de la maison pourront récupérer des affaires personnelles dans les étages les premiers jours de juin.

Le CIPAC, comme un établissement d'enseignement supérieur, ne reprendra pas ses cours à la Maison Paul VI, mais poursuivra son activité comme pendant le confinement. Pourtant, on veillera à conclure l'année par un temps partagé – par niveau – dans un lieu adapté. Les informations destinées aux étudiants leur parviendront directement.

La maison diocésaine d'accueil de Merville rouvrirait à partir du 10 juin.

L'accueil Marthe et Marie à Lomme pourrait rouvrir ses portes début juin.

Le magasin du Sanctuaire Sainte Rita de Vendeville peut rouvrir, comme tout commerce, en respectant les règles publiques de distanciation. La neuvaine à Sainte Rita initialement prévue en mai est d'ores et déjà reprogrammée à la 2^{ème} quinzaine d'octobre.

AUTRES SUJETS

Un achat groupé de masques et de gel hydro-alcoolique est en cours sous la responsabilité de l'économe diocésain. Les curés de paroisse et les directeurs des maisons diocésaines ont été informés.

L'assouplissement des mesures préventives de la diffusion du Covid-19 s'accompagne de la recommandation de maintenir autant que possible le **télétravail**. Si importantes soient les rencontres dans un même lieu, nous recommandons de maintenir autant que faire se peut **les rencontres à distance** (téléphone, visio-conférences) durant la période du 11 mai au 2 juin et peut-être au-delà en fonction des consignes du gouvernement et de la préfecture du Nord.

Des indications plus complètes seront données par le vicaire général et l'économe diocésain pour plusieurs autres points très pratiques.

Nous avons conscience des limites que ces mesures imposent à l'activité pastorale et à la vie ecclésiale. Néanmoins, il paraît de notre devoir de participer à l'effort collectif pour limiter l'épidémie. Et ce sera un vrai défi pour nous de continuer à accompagner ceux qui auront été, de manière ou d'autre, fragilisés par ces longues semaines. Dans la confiance, nous nous en remettons au Christ Sauveur et implorons le don de l'Esprit Saint pour qu'il continue d'animer notre Église, de sanctifier le peuple de Dieu et lui permette de témoigner de la foi pascale.

Qu'Il vous bénisse ! Mgr Antoine Hérouard se joint à moi pour vous dire notre amitié et notre prière, priez aussi pour nous.

† Laurent Ulrich, Archevêque de Lille